

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par
M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable, MM. Braouezec et Gosnat

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 13 de cet article, après le mot :

« travailleurs, »

insérer les mots :

« des représentants des associations de chômeurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.